



# Conditions Générales de Vente

Mise à jour du 14/03/2023

*Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») décrivent les conditions et modalités de vente en ligne des produits commercialisés (ci-après les « Produits ») par la société SARL PAIN SIGNATURE dont le siège social est au 17, Boulevard Malesherbes 75008 Paris France et l'établissement Principal/Atelier de Fabrication : 5 Rue Fulgence Bienvenue 92230 Gennevilliers R.C.S PARIS B 841647571 - SIRET 84164757100048 - TVA FR36841647571 - APE 1071C et les boulangeries de l'enseigne « Le Pain Français » et disponibles à la vente sur le site internet [www.lepainfrancais.fr](http://www.lepainfrancais.fr) (ci-après le « Site »).*

## **ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes effectuées avec la SARL PAIN SIGNATURE et ses enseignes et ce, sauf dérogation écrite convenue préalablement à la vente dans un contrat entre PAIN SIGNATURE et le CLIENT.

Elles ont pour objet de régir les relations contractuelles entre la société PAIN SIGNATURE, dont le siège social est situé au 17 boulevard Malesherbes 75008 Paris, et immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro RCS 841 647 571 et le CLIENT, qui accepte sans réserve, par le seul fait de passer commande, les présentes conditions générales de vente.

La société PAIN SIGNATURE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. Les conditions applicables seront celles en vigueur au moment de la validation de la commande par le CLIENT.

## **ARTICLE 2 : DEVIS & COMMANDE**

Un devis papier ou mail est remis systématiquement au CLIENT afin de déterminer ses besoins. Ce document de vente détermine avec précision l'ensemble de la commande et les prix HT.



Afin de confirmer sa commande, le CLIENT retournera son devis avec la mention « Bon pour accord », y apposera sa signature, la date de manière manuscrite et, le cas échéant, son cachet commercial. De plus, afin de permettre l'enregistrement de sa commande, il y joindra un chèque/virement d'acompte de 50% du montant TTC du devis prévisionnel. Le tout devra parvenir à PAIN SIGNATURE au plus tard sept jours ouvrés avant la date de la livraison.

Le CLIENT devra communiquer à cette même occasion toutes les informations nécessaires à son identification et notamment son Kbis, sa raison sociale, son numéro de téléphone, adresse postale et électronique, codes d'accès, interlocuteur principal pour les livraisons et adresses de facturation et de livraison.

Le client se doit de vérifier l'exhaustivité et la conformité des renseignements concernant l'adresse de livraison qu'il fournit. PAIN SIGNATURE ne saurait être tenu pour responsable d'éventuelles erreurs et des conséquences qui en découleraient sur le processus de livraison (retards, difficultés d'accès notamment). Une commande ainsi traitée mais ne pouvant être livrée, ou livrée tardivement, du fait d'informations insuffisantes ou incomplètes demeurera entièrement à la charge du CLIENT, sans aucune contestation possible.

### **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PAIEMENT**

Sauf cas contraire expressément prévue dans l'offre ou le devis, la facture correspondant au montant des commandes fournies par PAIN SIGNATURE, sera payable de la façon suivante :

- 50 % d'acompte à la commande
- 50 % comptants à réception de facture

### **ARTICLE 4 : CHANGEMENT DANS LA QUANTITÉ DE LA COMMANDE**

Au plus tard 3 jours ouvrés avant la date de la livraison, le client devra confirmer à PAIN SIGNATURE par écrit, la quantité définitive de la commande. Ce nombre sera celui pris en compte pour l'établissement de la facture, sans que sa diminution ne puisse entraîner une réduction du prix définitif.



Il est à noter que PAIN SIGNATURE se réserve le droit de refuser toute commande lorsque ses capacités de production sont saturées, et ce afin de ne jamais transiger avec ses standards de qualité. Dans ce cas, aucune demande d'indemnisation par le CLIENT ne sera recevable.

#### **ARTICLE 5 : PRODUITS ET DISPONIBILITÉ**

Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur et aux normes applicables en France. Les produits présentés à la vente sont accompagnés d'un descriptif détaillé qui permet au CLIENT potentiel de connaître, avant la prise de commande définitive, les caractéristiques essentielles de ces produits (Article L111-1 du Code de la consommation). Il est aussi spécifié ici que toutes nos viandes sont d'origines CEE et nos farines exclusivement françaises.

Les photographies, illustrations et descriptifs présents tous les supports de communication de la marque n'ont qu'une valeur indicative, qu'il s'agisse du contenant (packaging) ou du contenu (ingrédients). Toute modification apportée au produit n'engage pas la responsabilité de la société PAIN SIGNATURE, laquelle se réserve expressément la faculté de modifier la composition des produits offerts à la vente.

#### **ARTICLE 6 : PRIX DES PRODUITS**

Les tarifs indiqués sur les devis sont ceux en vigueur au moment de leur élaboration. Un devis est valable 7 jours. Passé ce délai, et en l'absence de confirmation de la part du client, les tarifs pourront être révisés, respectant le tarif général PAIN SIGNATURE.

La société PAIN SIGNATURE se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur qui auront été indiqués au moment de la commande, sous réserve de disponibilité à cette date. Les prix figurant sur les différents supports de communication de notre marque s'entendent en Euros HT et hors frais de port. Pour rappel, les taux de TVA appliqués sont les suivants : 5,5% sur les Viennoiseries et les Pains, 10% sur le traiteur (Burgers, salades, sandwiches, desserts etc.)



Il convient d'ajouter à ce prix les frais de transport calculés en fonction de la zone de livraison du CLIENT et du contenu de sa commande. Ces derniers sont précisés sur nos différents supports de communication et/ou sur les documents commerciaux remis au CLIENT.

Conformément aux usages de notre profession, le montant du devis et de la facture intégrera la participation aux frais de fonctionnement demandés par certains points de livraison. Ce taux est variable selon les lieux. Les tarifs exprimés sur l'ensemble de nos documents commerciaux ne comprennent pas la livraison et autres services. Selon les souhaits du CLIENT, ces prestations pourront être proposées, et facturées selon le tarif en vigueur.

**Le montant minimum d'une commande client professionnel est de 150 €.**

#### **ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ANNULATION**

Toute annulation d'une commande par le client intervenant à moins de 72 heures du jour de la livraison, entraîne la facturation d'une indemnité forfaitaire correspondant à 100% du montant total de la commande.

#### **ARTICLE 8 : RÉCLAMATIONS**

Le client devra s'assurer de la conformité de la livraison de sa commande. Toute réclamation devra, pour être prise en compte, intervenir au moment de la livraison et être mentionnée. Toute contestation concernant la facturation ne pourra être prise en compte que dans les 4 jours suivant la date de la facture. Toute contestation et réclamation ne pourront être prises en compte que si elles sont formulées par écrit et adressées PAIN SIGNATURE dans un délai maximum de 8 jours après le départ du client. La loi applicable est la loi française. La juridiction compétente est celle de Paris (75).



## **ARTICLE 9 : FORCE MAJEURE**

L'inexécution de tout ou partie de ses obligations par l'une ou l'autre des Parties ne pourra engager sa responsabilité si l'inexécution est due à un événement de force majeure, tel que prévu par la loi et la jurisprudence de la Cour de Cassation. Les Parties conviennent que seront notamment considérés comme cas de force majeure les cas suivants : interruption, panne, piratage, sabotage des moyens de télécommunication et/ou arrêt de la fourniture d'énergie, attentat, épidémie, avarie, émeute, guerre, guerre civile, grève totale ou partielle et lock out, soit chez l'une des Parties, soit chez ses fournisseurs, ses prestataires et/ou sous-traitants, ainsi que les interdictions ou restrictions des autorités publiques à la fourniture des services de communication.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du Contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du Contrat, par l'une ou l'autre des Parties, huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant cette décision.

## **ARTICLE 10 : RESPONSABILITE**

Les descriptifs et photographies des Produits disponibles sur le Site présentent les Produits tels qu'ils sont préparés et fournis aux Clients. PAIN SIGNATURE met tout son savoir-faire et le soin nécessaire à la préparation des Produits. Ceux-ci étant préparés à la main, de façon artisanale, de très légères différences ou variations pourraient toutefois être observées entre les Produits présentés et les Produits livrés. Ces différences ne sauraient toutefois justifier à elles seules d'engager la responsabilité de PAIN SIGNATURE.

PAIN SIGNATURE décline toute responsabilité en cas d'altération de la qualité des Produits postérieure à la livraison résultant de la conservation, de la manipulation et/ou de l'utilisation des Produits par le Client, ou toute autre cause ne dépendant pas de PAIN SIGNATURE.



La responsabilité de PAIN SIGNATURE ne peut être engagée qu'en réparation d'un préjudice réel, direct, personnel et certain subi par le Client du fait des Produits, pour autant que ce dernier rapporte la preuve qu'un manquement ou une faute de PAIN SIGNATURE est la cause de ce préjudice.

#### **ARTICLE 11 : NOTIFICATIONS**

Toute notification ou communication prévue par le Contrat sera adressée :

- Pour la Société : par courrier à PAIN SIGNATURE – Service Clients – 5 Rue Fulgence Bienvenue 92230 Gennevilliers ou mail : [contact@lepainfrancais.fr](mailto:contact@lepainfrancais.fr)
- Pour le Client : par courrier ou par e-mail aux coordonnées transmises à la Société lors de la commande.

#### **ARTICLE 12 : CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES**

Les informations et données collectées sont nécessaires à la gestion des commandes. Notre société s'engage à ne pas diffuser à des tiers les données nominatives fournies par nos clients. Conformément à la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978, le CLIENT dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant par mail à [contact@lepainfrancais.fr](mailto:contact@lepainfrancais.fr) ou par courrier à PAIN SIGNATURE, 5 rue Fulgence Bienvenue 92230 Gennevilliers

#### **ARTICLE 13 : CONSERVATION ET ARCHIVAGE**

L'archivage des commandes et des factures est effectué par la Société sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1379 du Code Civil.

#### **ARTICLE 14 : LOI APPLICABLE**

La loi française sera seule applicable au Contrat conclu entre les Parties, à l'exclusion des règles de conflit de lois. Pour tous différends découlant de l'interprétation ou de l'application des CGV ou de l'exécution d'une commande, le tribunal compétent sera, en application de l'article 42 du Code de Procédure Civile, celui du lieu où demeure la partie défenderesse, ou en application de l'article 46 du Code de Procédure Civile, le lieu de livraison effective de la chose.



## **ARTICLE 15 : PRECISIONS GENERALES**

15.1 Conformément aux dispositions des articles L152-1 et suivants du Code de la consommation, le Client consommateur pourra recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de résoudre le litige qui l'oppose à la Société. Le Client devra justifier auprès du médiateur avoir tenté de résoudre préalablement ledit litige auprès des services de la Société, soit par courrier recommandé adressé au siège de la Société, soit par message déposé sur le Site à la rubrique « Contact ».

15.2 Le fait pour l'une des Parties de ne pas exiger à un moment donné de l'autre Partie l'exécution intégrale de ses obligations ou de ne pas de prévaloir de l'une quelconque des dispositions des CGV ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à en exiger l'exécution ultérieure.

15.3 La nullité ou la non-opposabilité de toute disposition du Contrat ne devra pas affecter les autres stipulations. Dans ce cas, cependant, les Parties devront, dans la mesure du possible, remplacer la disposition annulée par une stipulation valable correspondant à l'esprit et à l'objet du Contrat. A défaut, la disposition sera réputée non écrite et les autres dispositions resteront en vigueur.

Conditions générales de vente mises à jour le 14/03/2023 et susceptibles de modifications sans préavis.